

Gardien.ne de la paix

- Secteur : [Services aux personnes](#)
- Sous-secteur : [Sécurité](#)

[Partager via Facebook](#) [Envoyer via mail](#)

En tant que gardien de la paix :

- Tu intervies dans les lieux publics ciblés par les services employeurs (les sorties d'écoles primaires, secondaires, des espaces du centre urbain, de parkings, de parcs, de plaines de sport, de ravel, ...)
- Tu peux intervenir à l'occasion de manifestations sportives et/ou culturelles organisées par la commune, dans les cités de logis sociaux, dans des grands rassemblements (foire, marché de Noël, braderie, ...)
- Tu as pour mission de sensibiliser le public à la prévention à la criminalité, aux dangers de la route et au respect de l'environnement
- Tu contribues à la sécurité des citoyens ainsi qu'à leur qualité de vie, en aidant les personnes en difficulté et en luttant contre les incivilités
- Dans ce cadre, tu peux dresser un constat à l'égard des personnes qui ne respecteraient pas les règlements communaux ; dans ce cas tu es un "gardien de la paix constatateur"

Le métier de gardien de la paix exige une bonne résistance physique, parce qu'il faut marcher, rouler à vélo, rester debout à l'arrêt, de tout temps (pluie, froid, ...). L'accès à ce métier est réglementé.

Les options

[Assistant.e aux métiers de la sécurité et de la prévention](#)

[Aspirant.e aux métiers de la défense, de la prévention et de la sécurité](#)

Les écoles

[Institut Technique de la Communauté française Etienne Lenoir \(Arlon\)](#)

[Ecole secondaire libre Saint-Hubert](#)

Mis à jour le:

29/11/2019